



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE D ACCOUS
Place de la mairie
64490 ACCOUS

Service Eau

Dossier suivi par :

PIERRE LAVIELLE

Tél. : 05 59 80 87 18

Fax : 05 59 80 86 08

Mèl : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :

**Enrochement de berge du ruisseau de la Berthe sur la commune d'ACCOUS
Accord sur dossier de déclaration**

Réf. :64-2022-00080
FC/LET220304

Pau, le 21 mars 2022

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Enrochement de berge du ruisseau de la Berthe sur la commune d'ACCOUS

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 21 mars 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

L'exécution des travaux, objet de votre déclaration, doit intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

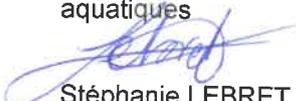
A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La responsable de l'unité travaux et milieux
aquatiques


Stéphanie LEBRET

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.